



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 045-214500498-20250227-2025022702-DE

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2025022702**

Date de la
convocation
21.02.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
21.02.2025

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Yann GOLLION.

Nombres de
membre

Absents donnant pouvoir : Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL, Aurélie DAUBIN à Sylvie VUILLET, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absente : Aurélie BLOT.

Absent excusé : Jonathan RÉMÉNÉ.

Délibération
2025022702

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Rétrocession concession funéraire

Suite à un déménagement, Mr GUIZIER Patrick et Mme SOPHIE Patricia, titulaires d'une concession funéraire de 50 ans acquise le 01.02.2005 pour le prix de 180 €, sollicitent sa rétrocession à la commune.

Cet emplacement est vide de monument funéraire.

Après avoir pris connaissance de la jurisprudence,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Accepte cette rétrocession et décide d'indemniser les concessionnaires à hauteur de 108 €.

Le Maire,



Florence BONDUEL

Le Secrétaire de séance,

Christian TOUSSAINT,
Adjoint au Maire.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>